

PROCÈS - VERBAL

de la séance du

CONSEIL MUNICIPAL

du 18 MARS 2009

Nombre de Membres afférents au C.M.	23
Nombre de Membres en exercice	23
Nombre de Membres présents	20
Absents représentés	3
Date de la convocation	13/03/2009
Date d'affichage	13/03/2009

L'an deux mille neuf et le dix huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Gallargues régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur René POURREAU, Maire de la commune, et de ses délibérations le présent procès verbal a été établi.

Étaient présents outre Monsieur le Maire : Mesdames IACHELLA, NADAL, Messieurs MARQUEZ, JEANJEAN, BRUN, ASTROLOGI, HALLAY Adjointes,
Mesdames ALAUZE, ARNAUD, CAVALLIER CASTANIE, JACQUES, PANTEL, Messieurs CROUZET, JULIEN, LABICHE, LE BRAS, POTTIER, RUY, Conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur RUY

Absents ayant donné procuration : Madame GOURGAS à Monsieur MARQUEZ
Madame DALIBON à Monsieur HALLAY
Monsieur GUIRAUD à Monsieur RUY

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix huit heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'il contrôle.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance, propose pour cette fonction Monsieur Adrien RUY qui accepte et que le Conseil à l'unanimité investit.

Puis fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal tenue le 4 février 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

I - COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET M14.

Monsieur le Maire fait constater que le compte de gestion 2008 du budget général M 14 est conforme en tous points avec le compte administratif 2008 de la Commune et invite le Conseil à statuer sur son adoption.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil adopte sans observation ni réserve le compte de gestion du budget M 14 dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

II - COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET M49.

Monsieur le Maire fait constater que le compte de gestion 2008 du budget eau et assainissement est conforme en tous points avec le compte administratif 2008 de la Commune, et invite le Conseil à statuer sur son adoption.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil adopte sans observation ni réserve le compte de gestion du budget M 49 dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET M14

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil désigne Monsieur Eric ASTROLOGI, Adjoint aux Finances, comme président de séance pour délibérer sur les comptes administratifs 2008 des Budgets M 14, M 49 et Monsieur POURREAU se retire afin de laisser le Conseil les examiner hors sa présence.

Après un exposé général de présentation des équilibres du compte, Monsieur ASTROLOGI, détaille le Compte Administratif 2008 du Budget Général M 14 qui se présente de la manière suivante :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Dépenses</i>		
Chap 011	Charges à caractère général	449.700,97 €
Chap 012	Charges de personnel	835.350,58 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	272.029,75 €
Chap 66	Charges financières	256.835,67 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	7.151,81 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21.106,30 €
	Total	1.842.175,08 €

Recettes

Chap 013	Atténuation de charges	37.456,36 €
Chap 70	Produit des services et du domaine	40.408,82 €
Chap 73	Impôts et taxes	1.501.880,66 €
Chap 74	Dotations, subventions, participations	368.728,12 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante :	55.203,13 €
Chap 77	Produits exceptionnels	57.579,75 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24.468,26 €
	Total	2.085.725,10 €
	Excédent de fonctionnement :	<u>243.550,02 €</u>

*SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses*

Chap 001	Déficit antérieur reporté	9.922,48 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées (Rbt.capital:292.137,45- Caution :721,49-Opération d'ordre de refinancement de dette convertie en taux fixe :1.827.023,73-)	2.119.882,67 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	93.293,51 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1.769.094,66 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24.468,26 €
	Total	4.016.661, 58 €

Recettes

Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	262.040,96 €
Ch 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	191.092,11 €
Chap 13	Subvention d'investissement	572.119,32 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées (Emprunt :900.000- Caution : 400 – Opération d'ordre de refinancement de dette convertie en taux fixe :1.827.023,73-)	2.727.423,73 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21.106,30 €
	Total	3.779.235,42 €
	Solde d'investissement	<u>- 237.426, 16 €</u>

Au total les opérations du compte administratif de l'exercice 2008 du budget général M 14 se clôturent sur un solde positif global de 6.123, 86 €, avec un excédent de 243.350, 02 € en fonctionnement dégagé par une rigoureuse exécution de l'engagement des crédits alloués, et un déficit de 237.426,16 € en investissement inférieur aux possibilités d'apurement dégagées par l'excédent de fonctionnement.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception de Monsieur le Maire, le Conseil approuve le compte administratif 2008 du Budget Général M 14.

IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET M49

Monsieur Eric ASTROLOGI, Adjoint aux Finances, désigné comme Président de séance, Monsieur POURREAU s'étant retiré afin de laisser le Conseil examiner ce point sans lui, détaille le compte administratif 2008 du budget M 49, eau et assainissement, qui se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		
Chap 011	Charges à caractère général	515,92 €
Chap 66	Charges financières :	0,00 €
Chap 40	Opération d'ordre = Dotation aux amortissements et provisions	38.691,00 €
	TOTAL :	39.206,92 €
<i>Recettes</i>		
Chap 70	Produit des services et ventes diverses	99.579,60 €
Chap.74	Subventions d'exploitation	44.507,57 €
	TOTAL :	144.469,03 €
Excédent de fonctionnement :		<u>105.262,11 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		
Chap 16	Remboursement d'emprunts et dettes	5.607,79 €
Chap 21	Immobilisations corporelles :	20.652,36 €
Chap	Opération d'ordre = TVA	23,79 €
	TOTAL :	26.283,94 €
<i>Recettes</i>		
Chap. 001	Résultat d'investissement reporté	309.529,94 €
Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	110.176,62 €
Chap 13	Subvention d'investissement :	406,53 €
Chap 27	TVA	23,79 €
Chap 042	Amortissement des immobilisations :	38.691 €
	TOTAL :	458.851,52 €
Excédent d'investissement :		<u>432.567,58 €</u>

Au total les opérations du compte administratif de l'exercice 2008 du budget eau et assainissement M 49 se clôturent sur un excédent total global de 537.829,69 € (105.262,11 € en fonctionnement et 432.567,58 € en investissement).

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception de Monsieur le Maire, le Conseil approuve le compte administratif 2008 du Budget M 49 eau et assainissement.

V - M 49 - AFFECTATION DES RESULTATS 2008 – TRANSFERTS M 49.M 14 ET M 49.M 49

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent global 2008 du budget M49 est de 537.829,69 € et rapporte la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de 105.262,11 € en recettes de la section d'investissement du budget M14 à l'article 001, d'affectation d'une partie de l'excédent d'investissement à concurrence de 394.737,89 € en recettes également de la section d'investissement du M14 à l'article 001, et d'affectation du solde de cet excédent soit 37.829,69 € à l'article 001 de la section d'investissement du budget M49.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement M 49 2008 de 105.262,11 € en investissement à l'article 001 de la section d'investissement du budget M 14, partie du solde de l'excédent d'investissement M 49 à concurrence de 394.737,89 € en investissement à l'article 001 de la section d'investissement du budget M 14, et le solde soit 37.829,69 € à l'article 001 de la section d'investissement du budget M 49.

VI - M49 - VOTE DES PARTS COMMUNALES POUR 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir stables en 2009 les parts communales sur l'eau et sur l'assainissement qui sont inchangées depuis 1995 avec les montants suivants :

- 0,16 € par m³ pour l'eau potable
- 0,25 € par m³ pour l'assainissement

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide de maintenir pour l'exercice 2009 les parts communales à 0,16 € par m³ pour l'eau potable et à 0,25 € par m³ pour l'assainissement.

VII –M 49 BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire et Monsieur ASTROLOGI, Adjoint aux finances, présentent le budget primitif M 49 proposé pour 2009, étudié en réunions de travail par le Conseil, garantissant à la commune la capacité d'assurer sur l'exercice la gestion performante qui depuis des années grâce à de judicieux investissements la place parmi celles qui ont droit aux meilleurs taux de primes de bon fonctionnement, en maintenant l'effort dans le cadre sain qui depuis 1995 a permis qu'il soit intégralement financé sur fonds propres et subventions obtenues, précisant que le budget M 49 ne présente plus de remboursement d'emprunt, la dette étant éteinte.

Ils détaillent les postes de ce Budget qui sont les suivants :

1/ SECTION D'EXPLOITATION

• Dépenses	
Chap 022 Dépenses imprévues	10.000 €
Chap 023 Virement à la Section d'Investissement	111.309 €
Chap 011 Charge à caractère général	40.000 €
Chap 66 Charges financières	0 €
Chap 040 Op. d'ordre-Dotations aux amortissements	38.691 €
TOTAL	200.000 €
• Recettes	
Chap 70 Vente de produits fabriqués, marchandises	155.000 €
Chap 74 Subventions d'exploitation	45.000 €
TOTAL	200.000 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses	
Chap 16 Remboursement en capital	0 €
Chap 20 Autres immobilisations incorporelles	12.829,00 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	297.600,69 €
Ch. 041 Transfert droits TVA (opération d'ordre)	117.600,00 €
TOTAL	428.029,69 €
• Recettes	
Chap 001 Résultat d'Investissement Reporté	37.829,69 €
Chap 021 Virement de la Section de Fonctionnement	111.309,00 €
Chap 13 Subventions	5.000,00 €
Chap 27 TVA	117.600,00 €
Ch. 040 Op.d'ordre - Amortissements	38.691,00 €
Ch. 041 Transfert droits TVA (opération d'ordre)	117.600,00 €
TOTAL	428.029,69 €

Après quoi Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote du Budget Primitif 2009 M49 eau et assainissement au niveau des chapitres et le Conseil décide de procéder ainsi.

Soumises au vote, chapitre par chapitre, le quorum étant vérifié, la section d'exploitation puis la section d'investissement du Budget Primitif 2009 M 49 eau et assainissement sont approuvées à l'unanimité en dépenses et recettes.

VIII – BUDGET M14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Monsieur le Maire rappelle que sur l'exercice 2008 le Budget Général M 14 s'est clôturé sur un excédent de fonctionnement de 243.550,02 €, un solde négatif d'investissement de 237.426,16 €, et invite le Conseil à se prononcer sur leur affectation.

Il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008 de 243.550,02 € en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement pour le financement des programmes 2009 et de reporter en section d'investissement, en dépenses à la ligne budgétaire 001 le solde négatif d'investissement 2008 de 237.426, 16 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 de 243.550,02 € en investissement à l'article 1068 et de reporter à l'article 001 de la section d'investissement le solde négatif d'investissement 2008 de 237.426,16 €.

IX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2009

Monsieur le Maire propose pour 2009, conformément aux conclusions de la Commission spécialisée du Conseil Municipal, les taux inchangés suivants :

- taxe d'habitation	10,00 %
- foncier bâti	18,40 %
- foncier non bâti	49,83 %

Monsieur POURREAU, chiffres en mains, fait observer que ces taux sont inférieurs à ceux de 80 % des 100 communes qui du Rhône à Sète entourent Gallargues dans le sud du Gard et de l'Hérault.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve les taux d'imposition 2009 tels que proposés.

X – M 14 – VOTE SUR LA DOTATION DE COMPENSATION POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis l'institution de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle créée par les communes qui la composent sous le régime de la Taxe Professionnelle Unique, cette dernière qui perçoit sur tout le territoire communautaire la taxe professionnelle attribuée aux communes en lieu et place une dotation de compensation.

A ce titre il est proposé à Gallargues cette année, après imputation d'un exceptionnel prélèvement de solidarité communautaire sur 2009 de 62.695 € une dotation annuelle de 375.621 € qui sera versée par termes mensuels avec liquidation sur le dernier terme.

La procédure veut que chaque commune se prononce sur le montant de la dotation qui lui est allouée pour qu'il soit constaté l'accord des communes avec la proposition communautaire.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve la dotation 2009 attribuée à la Commune, compte tenu du caractère exceptionnel du prélèvement opéré sur 2009.

XI – M 14 - BUDGET PRIMITIF

Monsieur POURREAU, Maire et Monsieur ASTROLOGI, Adjoint aux finances, présentent le Budget Général M 14 de la Commune qui est proposé pour l'exercice 2009.

Ils expliquent que ce Budget, étudié en réunions de travail par le Conseil Municipal, cadre convenablement les dépenses de fonctionnement, assure le financement des investissements prévus sans emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

Puis ils présentent tous les postes du Budget Primitif proposés dont ils détaillent les chiffres qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement

- Par chapitre

- Dépenses		
011 – Charges à caractère général	452.750 €	
012 – Charges de personnel	815.000 €	
65 – Autres charges de gestion courante	275.679 €	
66 – Charges financières (intérêts emprunts)	262.000 €	
67 – Charges exceptionnelles	8.100 €	
042 – Op.d'ordre-Dotation aux amortissements	14.455 €	
022 – Dépenses imprévues	1.000 €	
023 – Virement à la section d'investissement	310.000 €	
Total	2.138.984 €	
- Recettes :		
013 – Atténuation de charges	42.005 €	
70 – Produit du service et des domaines	46.000 €	
73 – Impôts et taxes	1.573.529 €	
74 – Dotations, subventions, participation	385.124 €	
75 – Autres produits de gestion courante	55.500 €	
77 – Produits exceptionnels	36.826 €	
Total	2.138.984 €	

Section d'Investissement

- Par chapitre

Dépenses :		
001 - Déficit antérieur reporté	237.426 €	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20.000 €	
204 - Subventions d'équipement versées	39.328 €	
16 - Remb. Capital emprunts - Cautions	378.500 €	
01 Immobilisations corporelles	1.171.505 €	
Total	1.846.759 €	
Recettes :		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	267.511 €	
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	243.550 €	
13 - Subvention d'investissement	505.290 €	
16 - Caution	500 €	
27 - Terrain	5.453 €	
042 - Op. d'ordre – Dotation aux amortissements	14.455 €	
021 - Virement. de la section de fonctionnement	310.000 €	
001 Report des résultats M 49	500.000 €	
Total	1.846.759 €	
- Par Programme pour information :		
opération 10 Investissement non affecté	615.926 €	
opération 11 Divers bâtiments communaux	64.000 €	
opération 12 Berges du Vidourle	6.500 €	
opération 13 Acquisition de matériels	11.000 €	
opération 14 Voirie	256.005 €	
opération 15 Electrification	38.328 €	
opération 16 CD 12 plantations	5.000 €	
opération 17 Vidéo surveillance	220.000 €	
opération 22 Plan Local d'Urbanisme	20.000 €	
opération 24 Hôtel de Ville (informatique)	10.000 €	
opération 26 Loi « Bachelot »	400.000 €	
opération 27 Ateliers	200.000 €	
Total	1.846.759 €	

Après cette présentation et avant de passer au vote Monsieur le Maire interroge le Conseil sur les modalités choisies pour le vote du Budget Primitif M 14 2009.

Ce dernier décide de voter le Budget Primitif M 14 2009 au niveau du chapitre.

Chapitre par chapitre, la section de fonctionnement puis la section d'investissement du Budget Primitif M 14 2009 sont soumises au vote en dépenses et en recettes.

Puis il est passé au vote ligne par ligne sur les subventions pour l'année 2008.

ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2009 - SUBVENTIONS
Section de fonctionnement : détail de l'article 6574
Tableau n°1 – Associations

ASSOCIATIONS	
COM. ANIMATIONS GALLARGUOISES	35.000 €
JEUNESSE & LOISIRS	2.630 €
CLUB TAURIN	3.800 €
GALLIA CLUB	3.000 €
LES VETERANS DE VENDRAN	200 €
UNION BOULISTE AUBAIS/GALLARGUES	300 €
LA CHASSE SAINT HUBERT	1.500 €
GENERATION DANSE	1.700 €
CLUB DE LA FORME	800 €
PATRIMOINE GALLARGUOIS	1.800 €
U.F.A.C.	230 €
LA COLLINE	500 €
ARTMONIE	600 €
AMICALE DE SAUVEGARDE VIDOURLE	500 €
ASS'EN DANSE	200 €
La CROIX ROUGE FRANCAISE	230 €
FNACA	230 €
TENNIS CLUB	500 €
AAPPMA « de Petite Camargue »	800 €
APE « Les Zouzous »	200 €
Team Sonic Racing Club	200 €
Gymnastique volontaire « La Maurelle »	200 €
Mozaic	100 €
TOTAL ASSOCIATIONS	<u>55.220 €</u>

Tableau n°2 – Ecoles

SUBVENTIONS	
1) – ECOLE MATERNELLE	
VOYAGES (23 €. par élève)	3.358 € (146 élèves - effectif actuel)
COOPERATIVE (8 €. par élève)	1.168 € (146 élèves – effectif actuel)
NOEL (9, 15 €. par élève)	1.245 € (136 élèves – effectif prévu 2009)
TOTAL Ecole Maternelle	<u>5.771 €</u>
2) – ECOLE ELEMENTAIRE de « LA MAURELLE »	
VOYAGES (23 € par élève)	5.428 € (236 élèves – effectif actuel)
COOPERATIVE (8 € par élève)	1.888 € (236 élèves – effectif actuel)
	dont 888 € déjà perçus
NOEL (9, 15 €. Par élève) (assuré par Mairie en 62321)	/ (249 élèves – effectif prévu 2009)
TOTAL Ecole Elémentaire	<u>7.316 €</u>
TOTAL ECOLES	<u>13.087 €</u>
<u>Subv. Collèges - Voyages Serbie et Espagne</u>	100 €
TOTAL GENERAL :	<u>13.187 €</u>

Total Général de l'Article 6574 : 55.220 + 13.187 = 68.407 €

Les conseillers faisant partie d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention concernée.

Toutes les subventions ont été adoptées à l'unanimité des personnes ayant pris part au vote de chaque ligne de subvention.

L'ensemble du Budget Primitif 2009 M 14 a été ainsi adopté.

XII – AVIS SUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU POS D'AUBAIS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'agit d'opérer par la procédure accélérée de la révision simplifiée l'adéquation du P.O.S. de la commune voisine avec un projet social que celle-ci souhaite réaliser.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil vote un avis favorable à la révision simplifiée du POS d'Aubais.

XIII – RUINES DE L'EX-ATELIER CLOZEAU – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DEMOLITION

Monsieur le Maire présente au Conseil le marché de démolition de la friche artisanale des anciens ateliers Clozeau l'offre de l'entreprise Volpillière déjà largement mieux disante sur un précédent marché de démolition Bachelot d'un montant de 19.993 € HT soit 23.911,63 € TTC donc inférieure au seuil des 20.000 €.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil attribue le marché relatif à la démolition de l'ex-atelier Clozeau à l'Entreprise Volpillière conformément à son offre à 19.993 € HT soit 23.911,63 € TTC, et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce marché.

XIV – LOTISSEMENT COMMUNAL SUR FONCIER DE L'EX-ATELIER -ADOPTION

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de créer sur une emprise totale de 1000 m² au lieu et place de l'ancienne friche artisanale Clozeau 5 lots d'au moins 180 m² et de les offrir à la vente sur la base de 50.400 € pour 180 m² (lots 2 et 3), 56.000 € pour 200 m² (lot 1), 57.000 € pour 204 m² (lot 4) et 59.000 € pour 236 m² (lot 5) tel qu'élaborés par un schéma d'implantation du géomètre expert de la commune Monsieur Poujol qu'il diffuse.

Et il est proposé que jusqu'à la fin du mois la signature des compromis soit réservée aux habitants de Gallargues.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés moins 2 abstentions, le Conseil approuve la création de ce lotissement communal sur le foncier des anciens ateliers Clozeau tel que proposé sur les plans du géomètre expert Poujol qu'il valide et il valide également les prix des lots offerts à la vente ainsi que la condition de priorité aux résidents gallarguais jusqu'à la fin du mois de Mars 2009, mandatant Monsieur le Maire pour enregistrer et certifier les offres.

XV – INCORPORATION D’UN DELAISSE DE L’IMPASSE CAFOULIN AU DOMAINE PRIVE

Monsieur le Maire expose que conformément au Code de la voirie (article L 141-3 tel que modifié par la loi 2005.809 du 20 juillet 2005), il est proposé d’affecter au domaine privé de la commune la parcelle AL 247 partie de l’ancienne aire de retournement de l’impasse Cafoulin qui n’a plus d’affectation voirie en l’état de la réalisation de la voirie sur l’ancienne friche artisanale des ateliers Clozeau qui transforme l’impasse en rue sans retournement nécessaire désormais.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l’unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve l’incorporation de la parcelle AL 247 délaissé de la voirie Cafoulin au domaine privé communal.

XVI – CORRESPONDANT DEFENSE – REDESIGNATION

Monsieur le Maire expose qu’il s’agit de désigner notre correspondant Défense prévu par le Ministère de la Défense dans tous les Conseils Municipaux et il est proposé de confirmer dans la fonction Olivier Hallay qui l’exerçait.

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l’unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve la redésignation d’Olivier Hallay dans la fonction de correspondant Défense.

XVII – PASSAGE DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil qu’il s’agit d’appliquer les dispositions de la circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 1992 et de l’article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales actualisé par l’arrêté du 26 octobre 2001 paru au Journal Officiel le 15 décembre 2001 qui permettent de régler en section d’investissement des acquisitions de matériels d’une valeur inférieure à 500 Euros TTC lorsqu’une délibération du Conseil Municipal leur reconnaît le caractère de durabilité prévu par ce texte.

L’avantage de régler ces dépenses en section d’investissement est de permettre la récupération d’une grande partie de la TVA qui les affecte.

Les factures qu’il est proposé d’affecter en section d’investissement sont portées au tableau qui suit :

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	AFFECTATION	OPERATION
CASAL SPORT	Traceuse à rouleau pour le stade de football	412, 60 €	Article 21578 Mobilier	13- Acquisition de matériel
SARL HERMABESSIERE	Radiateurs électriques pour salle du Moulin d’huile	339,46 €	Article 2138 Autres constructions	11 – Bâtiments Communaux

Après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil décide que les factures précitées seront portées en section d'investissement du budget général 2009 aux opérations et articles mentionnés dans le tableau ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.